



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 113412

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les préoccupations des masseurs-kinésithérapeutes. En effet, depuis des années, la rémunération de l'acte stagne au détriment du pouvoir d'achat et des conditions de travail des professionnels. Ainsi, la valeur d'une séance de masso-kinésithérapie oblige le plus souvent à accueillir plusieurs patients à la fois. Il convient, par conséquent, de redéfinir les grands axes de progression de cette profession de santé au regard de nouvelles exigences. Au delà de la nécessaire revalorisation tarifaire, il convient de revoir parallèlement la formation à travers un cursus menant probablement à un diplôme de master. La meilleure reconnaissance de la profession oblige à s'interroger sur la possibilité de développer dans certains cas la consultation en première intention. Sur tous ces points, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113412

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7059

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)